

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE
COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 712-13 et suivants ;
Vu la délibération du conseil académique en date du 21 décembre 2017 relative à la désignation des membres de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers ;
Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats de l'élection du Président et de son suppléant de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers en date du 14 février 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

La section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

Pour le collège des professeurs d'université ou personnels assimilés :

Madame Gaëlle LACAZE et Monsieur Frédéric BILLIET

Pour le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame Kinga CALLEBAT et Monsieur Ronan LE BOUFFANT;

Un représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaire :

Madame Nathalie LARROUTUROU et Monsieur Laurent LIBENZI ;

Pour le collège des usagers :

- Titulaires appelés à siéger dans l'ordre suivant :
Hugo MONTEMONT ;
Iris PRZYCHODVEN ;
Robin MATHEVET ;
Manon BERTHIER ;
Antoine PACQUIER ;
Maryam POUGETOUX ;
- Suppléants appelés à siéger dans l'ordre suivant:
Charlotte DURAND ;
Amandine MERIGHI ;
François CARDINAUD ;
Sam POURHASHEMI ;
Ambre MACHEFERT ;
Alexis BARUCHELLO.

Article 2 :

Le Président de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers est Monsieur Frédéric BILLIET. En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric BILLIET, la section disciplinaire est présidée par Madame Gaëlle LACAZE.

Article 3 :

La Directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté publié sur le site de Sorbonne Université.

Fait à Paris le 14 février 2018
Le président de Sorbonne Université,



Jean CHAMBAZ